



COMMUNE DE HOBSCHIED

Heures d'ouverture bureau communal

Du lundi au vendredi
de 8.00 à 12.00 heures
et de 13.00 à 17.00 heures
sauf

Lundi: guichet ouvert
jusqu'à 19.00 heures
Mercredi après-midi:
guichet fermé au public

Hobscheid, petit bureau près du
bureau de Poste, ouvert tous les
mercredis de 10.30 h à 12.00 h

Öffnungszeiten Gemeinde:

Montags bis Freitags von
8.00-12.00 Uhr und
von 13.00-17.00 Uhr
ausser

Montags, Schalter bis
19.00 Uhr geöffnet

Mittwoch nachmittags
ist der Schalter geschlossen

Hobscheid, kleiner Gemeindesaal
bei der Post, Mittwochs
von 10.30-12.00 Uhr geöffnet

Téléphone de l'Administration Communale:

Tél.: 39.01.33 - 1
Fax: 39.01.33 - 209

Place Denn
L-8465 Eischen

Email:

commune@hobscheid.lu

Internet:

www.eischen.lu · www.hobscheid.lu

Permanence
du Service Technique en dehors
des heures d'ouverture normales:

Bereitschaftsdienst des Technischen
Dienstes außerhalb der normalen
Öffnungszeiten:

39.01.33 - 233
24h sur 24 - 7 jours sur 7

BULLETIN SCOLAIRE

AOÛT 2012



Dans cette édition:

- **Nouvel annuaire téléphonique de l'administration communale**
- **Formulaires d'inscription cours de langue et informatiques**
- **Bulletin Scolaire 2012-2013**



Nouvel annuaire de l'administration communale



Commune de
HOBSCHEID

ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOBSCHEID

Place Denn - L-8465 Eischen

www.hobscheid.lu

Standard téléphonique: 390 133 -1

Fax: 390 133 -209

commune@hobscheid.lu

Collège Échevinal 390 133 -1

Serge Hoffmann, bourgmestre

Fernand Bohler, échevin

Daniel Freymann, échevin

Population, État civil et Indigénat 390 133 -200

Erny Scholer, chef de service ext. 201

Sven Drui ext. 202

Viviane Philippe / Edmée Gilles ext. 203

Permanence (État civil) ext. 233

Service Comptabilité - Recette 390 133 -210

Christiane Ludes, Receveur Communal ext. 211

Alexander Djogovic ext. 222

Bâtiments Communaux

à Hobscheid

Terrain de Football Hobscheid (Buvette) 39 00 99

à Eischen

Terrain de Football Eischen (Buvette) 39 00 78

Centre Sportif, Rue de la Gare, Eischen 39 01 12

Service d'Incendie, Rue de la Gare, Eischen 39 00 25

Secrétariat Communal 390 133 -220

Paul Reiser, Secrétaire Communal ext. 220

Pir Krier ext. 221

Service Technique Communal 390 133 -230

Florent Schmit, chef de service ext. 230

Pierre Naa ext. 231

Claude Remesch, chef-ouvrier ext. 244

Structures Accueil Enfants 390 133 -300

Maison Relais Primaire, Eischen ext. 301

Maison Relais Préscolaire, Hobscheid ext. 351

Crèche, Hobscheid ext. 370

Ecoles 390 133 -400

Ecole Primaire "Vir Wëller", Eischen ext. 400

Ecole Préscolaire, Hobscheid ext. 450

Autres numéros utiles

Jean Stoons, Préposé forestier 621 202 101

Office Social Régional Steinfort 26 30 56 38

Curé 0032 632 401 95

Police 48, rte d'Arlon - L-8410 Steinfort 24 43 42 00 / 113

Ambulance, Pompiers 112

PERMANENCE DU SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL: 390 133 -233

Heures d'ouverture
bureau communal

Lundi
de 8.00 à 12.00 et
de 13.00 à 19.00 heures

Mardi, Jeudi et Vendredi
de 8.00 à 12.00 et
de 13.00 à 17.00 heures

Mercredi
de 8:00 à 12.00 heures
après-midi: guichet fermé

P12201700

Nouveaux jeux (aux aires de jeux d'Eischen et de Hobscheid)



Photos prises le 27 juillet 2012, lors de la mise en service des nouveaux «Bateaux Pirates» aux aires de jeux d'Eischen et Hobscheid, en présence des enfants inscrits aux activités de vacances de la Maison Relais de Hobscheid.





Commune de Hobscheid COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE 2012/2013 du 01 octobre 2012 à mai 2013

Où: Ecole centrale « Vir Wëller » à Eischen

Inscription : 40,00 €

Conditions : Être âgé de 16 ans accomplis

Deux cours seront organisés: **niveau débutants ET niveau avancés.**

Les cours débuteront le 01 octobre 2012.

Les intéressés peuvent s'inscrire moyennant ce formulaire pour le 10 septembre 2012 au plus tard.

Intitulé des cours : **Cours de langue luxembourgeoise - Niveau Débutants**

Formateur: Madame Mariette Thillmany

Début du cours: 04 octobre 2012

Durée de cours : Jeudis de 19.00 à 21.00 heures, 25 soirées à 2 heures (octobre - mai)
(planning détaillé à déterminer avec la chargée du cours)

Intitulé des cours : **Cours de langue luxembourgeoise - Niveau Avancés**

Formateur: Madame Nadine Schmit-Meyers

Début du cours: 01 octobre 2012

Durée de cours : Lundis de 19.00 à 21.00 heures, 25 soirées à 2 heures (octobre - mai)
(planning détaillé à déterminer avec la chargée du cours)

COURS DE LUXEMBOURGEOIS 2012-2013

COUPON-REPONSE

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____ CP-Localité: _____

Tél : _____ E-Mail: _____

désire m'inscrire pour le cours de langue suivant (prière de cocher la case correspondante):

Luxembourgeois, niveau débutants

Luxembourgeois, niveau avancés

Date _____

Signature _____

A retourner avant le 10 septembre 2012.



Commune de Hobscheid

COURS D'INFORMATIQUE 2012/2013

du 02 octobre 2012 au 13 décembre 2012

Où: Ecole centrale « Vir Wëller » à Eischen

Inscription : 35,00 € par programme.

Formateur: Roger Defays



Cours 1	MARDI 14:30 à 16:00 heures	« MS EXCEL » (Logiciel de tableur) Niveau Débutants
Faire connaissance avec l'interface excel 2010. Le formatage et tri des cellules. Les formules et fonctions (moyenne, si, aujourd'hui, maintenant, etc). Les dates.		
Cours 2	MARDI 16:15 à 17:45 heures	Photo numérique / Traitement d'images Niveau Débutants
L'appareil photo numérique, la prise de vue, déchargement et classification des photos, création montage photos et diaporamas, création d'albums photos.		
Dates: 02.10, 09.10, 16.10, 23.10, 06.11, 13.11, 20.11, 27.11, 04.12, 11.12 (10 séances à 90 min)		
Cours 3	JEUDI 14:30 à 16:00 heures	« INTERNETFÜHRERSCHÄIN » Introduction au PC , à Internet et à la messagerie
Introduction au PC: <i>hardware et software, système d'exploitation, classification des dossiers, etc.</i> Introduction à Internet: <i>navigateur, recherche sur Internet, sécurité, impression d'une page, etc.</i> Introduction à la messagerie: <i>configuration et fonctionnement de la messagerie, envoi d'un mail, répondre à un mail, insertion d'une ajoute au mail, etc.</i>		
Cours 4	JEUDI 16:15 à 17:45 heures	« MS WORD » (Programme de traitement de texte) Niveau Débutants
Familiarisation avec la l'interface. La mise en forme - gras, souligné, italique, couleurs, agrandir, etc. Insertion d'une image, travailler l'image. Les bordures et trames. Concevoir une invitation, un menu Concevoir un modèle de lettre avec en tête et pied de page. Selon avancement du cours: premiers pas avec le publipostage.		
Dates: 04.10, 11.10, 18.10, 25.10, 08.11, 15.11, 22.11, 29.11, 06.12, 13.12 (10 séances à 90 min)		

COURS D'INFORMATIQUE 2012-2013

COUPON-REPONSE

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____ CP-Localité: _____

Tél : _____ E-Mail: _____

désire m'inscrire pour le(s) cours informatique(s) suivant(s) (prière de cocher la/les cases correspondantes):

Cours (Excel) <input type="checkbox"/>	Cours 2 (Photos) <input type="checkbox"/>	Cours 3 (I.F.) <input type="checkbox"/>	Cours 4 (Word) <input type="checkbox"/>
--	---	---	---

Date _____

Signature _____ 

A retourner avant le 10 septembre 2012.

Administration Communale de Hobscheid Place Denn, L-8465 Eischen Fax: 39 01 33 209 commune@hobscheid.lu

Le calendrier des congés et vacances scolaires

- L'année scolaire commence le lundi 17 septembre 2012 et finit le lundi 15 juillet 2013.
- Le congé de la Toussaint commence le samedi 27 octobre 2012 et finit le dimanche 4 novembre 2012.
- Les vacances de Noël commencent le samedi 22 décembre 2012 et finissent le dimanche 6 janvier 2013.
- Le congé de Carnaval commence le samedi 9 février 2013 et finit le dimanche 17 février 2013.
- Les vacances de Pâques commencent le samedi 23 mars 2013 et finissent le dimanche 7 avril 2013.
- Jour férié légal: le mercredi 1^{er} mai 2013.
- Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 9 mai 2013.
- Jours de congé pour la Pentecôte: les lundis 20 mai et mardi 21 mai 2013.
- Le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2013 et finit le dimanche 2 juin 2013.
- Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le dimanche 23 juin 2013.
- Les vacances d'été commencent le mardi 16 juillet 2013 et finissent le samedi 14 septembre 2013.

Remarques:

- Le lundi, 17 septembre 2012, jour de la reprise des classes, est une journée de classe entière; les enfants de tous les cycles sont à congédier à la fin des cours de l'après-midi.
- Les classes chôment le 6 décembre 2012 et le 26 avril 2013 (jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg).
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.



IMPRESSIONS D'EXCURSIONS SCOLAIRES



Cycle 1: L'éducation précoce et préscolaire

L'éducation précoce

L'éducation précoce est le point d'entrée de votre enfant dans l'enseignement fondamental.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans, il peut s'inscrire au précoce.

Cependant, l'éducation précoce n'est **pas obligatoire**.

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le lundi, 17 septembre 2012.

Pour l'année scolaire 2012-13, deux classes d'éducation précoce fonctionnent avec les titulaires suivants:

Précoce 2012-2013		
Titulaire	Educatrice	Nombre d'enfants
Tania Muller	Dany Koepp	16
Nadine Strasser	Martine Welter	17
	TOTAL:	33



Les enfants sont admis au début de chaque trimestre.

Condition d'admissibilité: l'enfant doit avoir atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre.

Conditions d'âge pour la rentrée au précoce		
Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	17 septembre 2012	1 septembre 2008 - 31 août 2009
2 ^e trimestre	7 janvier 2013	1 septembre 2009 - 6 janvier 2010
3 ^e trimestre	8 avril 2013	7 janvier 2010 - 7 avril 2010

Les enfants fréquentent les classes d'éducation précoce selon l'**horaire indiqué ci-dessous**.

Les inscriptions se font entre 4 et 8 **plages**. Un minimum de 4 plages est prévu par la loi.

Possibilités d'inscription (4 plages minimum)					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)					

L'expérience, acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes, a montré que l'admission d'enfants au 3^e trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres. Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants.

Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

Compte tenu de l'effectif de classe, l'administration communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le 3^e trimestre.

A noter que le **transport scolaire** est également assuré pour les enfants des classes d'éducation précoce.

Les formulaires d'inscription pour l'éducation précoce sont disponibles au guichet de l'administration communale à Eischen, ou téléchargeables sur www.hobscheid.lu.

L'éducation préscolaire (cycles 1.1 et 1.2)

L'éducation préscolaire comprend 2 années (cycles 1.1 et 1.2) d'études et est **obligatoire**.

Les enfants âgés de 4 ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le lundi, 17 septembre 2012.

Horaire et Accueil des élèves

L'horaire pour les classes d'éducation préscolaire est du lundi au vendredi de 08.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures. Il n'y a pas de classe les samedis.

Les enfants sont admis au plus tôt à 07.50 et au plus tard à 09.00 heures.

Répartition des classes

L'éducation préscolaire fonctionne avec cinq classes avec les titulaires suivants (voir tableau ci-dessous):

Préscolaire 2012-2013	
Titulaire	Nombre d'enfants
Carole Freymann	14
Béatrice Muller	14
Michèle Obertin	14
Nathalie Thillmany	15
Sylvie Wagner	16
Total:	73



Cycles 2-4: L'enseignement primaire

Tout enfant qui, avant le 1er septembre précédant le début de l'année scolaire, atteint l'âge de 6 ans révolus doit **obligatoirement** suivre l'enseignement primaire qui comprend 6 années d'études.

La **rentrée des classes** est le lundi, 17 septembre 2012.

Les manuels scolaires sont financés par le budget communal et mis à disposition des élèves.

Répartition des classes primaires

L'enseignement primaire en 2012-2013 comprend 12 classes réparties comme suit :

Répartition des classes primaires			
Année	Titulaire 2012-2013	<i>ancienne classe en 2011-2012</i>	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Mike Steichen		13
Cycle 2.1	Christine Steinmetz, Annette Wagner		14
Cycle 2.2	Anne Irrthum	<i>Tessy Hansen</i>	19
Cycle 2.2	Laurent Perrard	<i>Mandy Soisson</i>	18
Cycle 3.1	Henri Bertemes	<i>Véronique Biwer</i>	13
Cycle 3.1	Marie-Anne Ensch	<i>Christine Steinmetz</i>	13
Cycle 3.2	Joëlle Nennig	<i>Joëlle Nennig</i>	17
Cycle 3.2	Alphonse Simon	<i>Alphonse Simon</i>	15
Cycle 4.1	André Bosseler	<i>Marie-Anne Ensch</i>	13
Cycle 4.1	Corinne Spoden	<i>Laurent Theis</i>	13
Cycle 4.2	Steve Peter	<i>Steve Peter</i>	14
Cycle 4.2	Manon Weis	<i>Manon Weis</i>	18
		Total:	180

Horaire des classes primaires

L'horaire pour les classes du primaire est du lundi au vendredi de 07.55 à 12.00 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 13.55 à 15.45 heures. Il n'y a pas de classe les samedis.

Le personnel enseignant est présent 10 minutes avant le commencement des cours pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

Effectif total

Année	Nombre d'enfants
Précoce	33
Préscolaire	73
Primaire	180
Total:	286



Généralités (pour tous les cycles)

Surveillance des écoliers

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- sur le chemin du bus scolaire vers l'école.

Ce plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes. Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de toute responsabilité.

Cours d'Appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale.

Comme en 2011-2012, la plupart des cours d'appui sont assurés par Mme Guirsch-Roeder Nadine. A noter que ces cours d'appui s'ajoutent aux heures d'appui pédagogique introduites par la loi de 2009 comme partie intégrante de la tâche des instituteurs (54 heures d'appui pédagogiques annuelles).

Instruction religieuse et Education morale et sociale

Pour des raisons d'organisation les cours d'éducation morale et sociale et les cours d'instruction religieuse se tiennent aux mêmes heures. Les élèves doivent opter pour un des deux cours. Il n'est pas possible de changer de cours pendant l'année scolaire.

Les cours d'instruction religieuse sont assurés par des chargés de cours désignés par l'archevêché du Luxembourg tandis que les cours d'éducation morale et sociale sont tenus par les autres intervenants du cycle respectif.

Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 3 leçons par rapport aux heures de cours (26 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assurent la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes.

Pour l'année scolaire 2012-2013, ces intervenants sont:

- Florence Delvigne, Nadine Guirsch-Roeder, Manon Reichert et Laurent Theis (enseignants brevetés aux cycles 2-4),
- ainsi que Diane Muller (chargée de cours au cycles 2-4) et Anita Scharz-Mannes (chargée de cours au cycles 1-4).



Réunion d'information avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents (voir ci-dessous).

Consultations pour parents

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les problèmes éventuels de leurs enfants.



Quelques règles à observer

Sécurité

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants, que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès (voir action "Sèchere Schoulparking" page suivante).
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.



Transport scolaire

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied?). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

Politesse et obéissance

- Dans le passé, des situations se sont parfois produites lors desquelles certains enfants se sont comportés de façon impolie soit envers le personnel enseignant, soit envers le personnel encadrant de la Maison Relais, soit envers le personnel accompagnant les enfants dans le bus.
- Il est rappelé que même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.
- Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.



Utilisation du portable

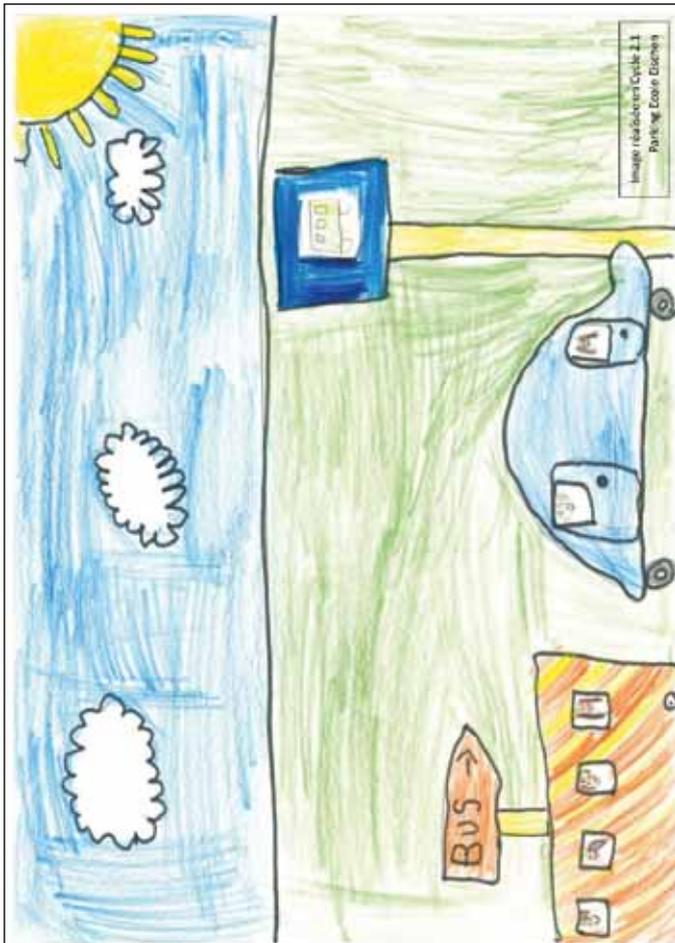
- L'utilisation des téléphones portables est strictement défendue dans l'enceinte des bâtiments scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire.

Absences

- Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou préscolaire.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation Nationale.
- Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:
 - par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
 - par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.
- Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.



Aktioun „Sëchere Schoulparking“



Aktioun sëchere Schoulparking



Eng Zesummenaarbecht mat den Schoukanner, dem Léierpersonal, der Police an der Gemeng Habscht.

Merci dass der puer elementar Regelen anhaalt fir eis Sécherheet:

- Lues fueren
- Net um Busarrêt fueren oder parken
- Sens unique respektéieren
- Kiss&GO: just e puer Sekonne stoe bleiwen

Merci de respecter ces quelques règles élémentaires pour garantir la sécurité de chacun:

- Rouler au pas
- Ne pas circuler ou stationner sur l'arrêt de bus
- Respecter le sens unique
- Kiss&GO: ne stationner que quelques secondes



Aktioun sëchere Schoulparking



Commune de HOBSCHIED

Eng Zesummenaarbecht mat den Schoukanner, dem Léierpersonal, der Police an der Gemeng Habscht.

Merci dass der puer elementar Regelen anhaalt fir eis Sécherheet:

- Lues fueren
- Net um Busarrêt fueren oder parken
- Sens unique respektéieren

Merci de respecter ces quelques règles élémentaires pour garantir la sécurité de chacun:

- Rouler au pas
- Ne pas circuler ou stationner sur l'arrêt de bus
- Respecter le sens unique



- **Enfants du précoce et préscolaire:**
Maison Relais à Hobscheid
(bâtiment école précoce et préscolaire)
- **Enfants du primaire:**
Maison Relais à Eischen (école centrale)

1) Services offerts dans la Maison Relais

A. Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures. Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid et à Eischen. Les après-midis la Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.



Ouverture de la Maison Relais		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07.00 - 08.00					
	08.00 - 12.00					
Midi	12.00 - 14.00					
Après-midi	14.00 - 16.00					
	16.00 - 19.00					

B. Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans l'enceinte du bâtiment scolaire à Hobscheid, rue Hënneschtgaass pour les enfants du précoce et préscolaire, ainsi que dans l'école centrale à Eischen pour les enfants du primaire.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. Les menus détaillés sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (dans la section Raider Online).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de sociétés etc..) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision des enfants étant assurés par le personnel de la Maison Relais.

Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.

C. L'accueil pendant les périodes de vacances scolaires

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël).

Durant les vacances d'été, il fonctionne pendant le mois de juillet et d'août.

Pendant les périodes d'ouverture, l'accueil est assuré à partir de 7.00 h jusqu'à 19.00 heures.



2) L'inscription dans la Maison Relais

Les **inscriptions pour le service d'accueil** se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), moyennant un formulaire disponible au secrétariat communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.hobscheid.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible moyennant le formulaire disponible sur le site web de la commune.

L'inscription au restaurant scolaire se fait moyennant un formulaire par trimestre (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), ou bien moyennant des tickets (sans valeur!) qui sont à déposer dans une boîte à lettres installée à cet effet dans les différents bâtiments scolaires (avant 9.00 heures de chaque jour). Pour des raisons d'organisation, un repas complet, ainsi que deux heures d'accueil, doivent être facturés pour toute absence non notifiée avant 9.00 heures à la maison relais ou à la commune.

Important (délais des inscriptions):

L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2012-2013, et ceci pour des raisons d'organisation avant le 14 septembre.

Tous les formulaires, respectivement tickets nécessaires aux inscriptions dans la Maison Relais sont disponibles au guichet communal, et téléchargeables sur le site Internet de la commune www.hobscheid.lu.

3) Facturation - Le système dit du «Chèque Service Accueil»

Depuis l'entrée en service du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de la Famille avec un tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal sont valables pour une année. (Pensez d'ores et déjà à passer auprès de l'administration communale pour le renouvellement éventuel).

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées au responsable de la maison d'accueil.

Les absences non notifiées devront par contre être facturées.



Activités pendant les vacances scolaires

Journées d'ouverture, respectivement de fermeture, spéciales:

La Maison Relais sera **fermée**:

le 1^{er} novembre 2012 (Toussaint), les vacances de Noël (22. déc - 06. janv.), le 1^{er} avril 2013 (Lundi Pâques), le 1^{er} mai 2013 (fête du travail), le 09 mai 2013 (Ascension) et le 20 mai 2013 (lundi Pentecôte).

La Maison Relais sera **ouverte**:

le 6 décembre 2012 (St Nicolas), le 26 avril 2013 (jour du pèlerinage) et 21 mai 2013 (mardi Pentecôte).

Photos des classes 2011-2012

- *Précoce: Classe Tania Muller et Dany Koepp*



- *Précoce: Classe Nadine Strasser et Martine Welter*



- *Cycle 1, Préscolaire: Classe Michèle Obertin*



• **Cycle 1, Préscolaire: Classe Béatrice Muller**



• **Cycle 1, Préscolaire: Classe Nathalie Thillmany**



• **Cycle 1, Préscolaire: Classe Sylvie Wagner**



• **Cycle 2.1: Classe Tessa Hansen**



• **Cycle 2.1: Classe Mandy Soisson**



• **Cycle 2.2: Classe Véronique Biwer**



• **Cycle 2.2: Classe Christine Steinmetz**



• **Cycle 3.1: Classe Joëlle Nennig**



• **Cycle 3.1: Classe Alphonse Simon**



• **Cycle 3.2: Classe Marie-Anne Ensch**



• **Cycle 3.2: Classe Laurent Theis**



• **Cycle 4.1: Classe Steve Peter**



• **Cycle 4.1: Classe Manon Weis**



• **Cycle 4.2: Classe Henri Bertemes, Annette Wagner (absente sur photo)**



(photo avec Anita Schartz, chargée de cours)

• **Cycle 4.2: Classe André Bosseler**



- **Cycle 4.2: Classe Corinne Spoden**



Avis de la Police: Rentrée des classes 2012



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits «nouveaux» méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 17 septembre, grande journée de la rentrée.

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux :

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr: s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or : s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs etc. ...). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue: dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture:

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention: un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.



A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier:

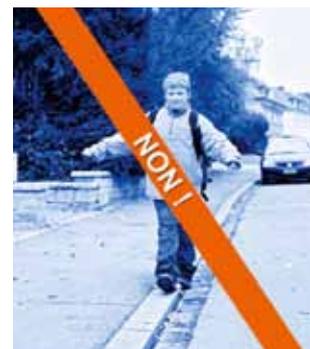
- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre:

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est - à dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme «ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE».

Pour la rentrée 2012, la Police assure la sécurité de vos enfants!

Elle est présente à la fois:

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.



Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori:

- l'excès de vitesse
- le non port de la ceinture de sécurité
- et l'usage illégal du téléphone portable

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée 2012 se passe en toute sécurité !

Fête de la charte scolaire

29 juin 2012



«Atelier Vélo»
Juin 2012

«De Schoungaart»
projet entretenu par la classe de M. Alphonse Simon
(cycle 3.1) et Mme Stalter-Nennig

Les bâtiments scolaires

Complexe Préscolaire et Précoce à **Hobscheid** Tél. 39 01 33-451 (Précoce)
2b, rue Hënneschtgaass, L-8373 Hobscheid Tél. 39 01 33-450 (Préscolaire)

Nouvelle école Primaire « Vir Wëller » à **Eischen** Tél: 39 01 33-400 Fax: -309
19, rue de Hobscheid, L-8473 Eischen

Maison Relais

À **Eischen**: Mme Tanja Nourissier, chargée de direction Tél Eischen: 39 01 33-301 Fax: -309
À **Hobscheid**: Mme Anne Bandulet, chargée de direction adjointe Tél Hobscheid: 39 01 33-351 Fax: -359

Administration communale

Personnes de contact :

M REISER Paul, secrétaire communal Tel : 39 01 33-221 Fax: -209
M KRIER Pir, rédacteur communal email: commune@hobscheid.lu

Pour vos questions ou problèmes d'ordre administratif, M. Krier se tient à votre disposition. Prière de prendre r-d-v.

La commission scolaire

Tel : 39 01 33-1

M. Serge HOFFMANN (Président), M. Paul REISER (Secrétaire)
Mme Nelly BAILLET-WEILER, M. Fernand BOHLER, M. Daniel FREYMANN, M. Pierre KRIER,
Mme Anne-Marie MULLER-REISER (Membres)
Membres représentants des parents: Mme Tanja PESCHE-NICOLAY, Mme Maggy SCHMIT
Membres représentants des enseignants: à nommer

Le comité d'école (organisation de l'école fondamentale)

Monsieur Laurent Theis (Président) Tél: 39 01 33-400
Madame Nadine Guirsch-Roeder email: theis.laurent@education.lu
Madame Corinne Spoden
Monsieur Steve Peter

Coordinateurs de cycles

Madame Béatrice Muller (cycle 1) Tél. 39 01 33-450
Madame Christine Steinmetz (cycle 2) Tél: 39 01 33-400
Madame Marie-Anne Ensch (cycle 3) Tél: 39 01 33-400
Madame Manon Weis (cycle 4) Tél: 39 01 33-400

Bus Scolaire (Accompagnateurs)

Madame Tanja Pesché, Bus Micky Maus Tél: 39 01 33-481
Madame Denise Gengler, Bus Donald Tél: 39 01 33-482

Bureau régional de l'inspection scolaire

Secrétariat de l'inspection scolaire à Mersch Tél : 26 32 47-1 Fax: -66
Inspecteur: Madame Joëlle Seyler

Piscine de Steinfort

Tél: 39 93 13-400
Web: www.piscine-steinfort.lu

Ligne "Micky Maus"		
	Horaire	Enfants
08:00		
Hobscheid, Viirstaad	07:37	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	07:38	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:41	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie (*)	07:44	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:47	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:59	(Préscolaire)
12:00		
Hobscheid, Préscolaire	11:53	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole	12:03	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie (*)	12:07	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	12:10	(Primaire)
<i>que lundis, merc. et vend.:</i>		
Hobscheid, Steekaul	12:13	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	12:15	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	12:21	(Primaire)
Hobscheid, Viirstaad	12:23	(Primaire)
14:00		
Hobscheid, Viirstaad	13:29	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	13:30	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	13:38	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:41	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie (*)	13:44	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:47	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. cult.)	13:50	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:58	(Préscolaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie (*)	15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:56	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	16:00	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Viirstaad	16:02	(Prim + Préscol)
Eischen, Cité Aischdall	16:07	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. cult.)	16:11	(Préscolaire)

Ligne "Goofy"		
	Horaire	Enfants
08:00		
Hobscheid, Kreuzerbuch	07:39	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	07:41	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:49	(Primaire)
12:00		
Eischen, Ecole	12:05	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	12:09	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	12:12	(Primaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	15:59	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Kreuzerbuch	16:02	(Prim + Préscol)

Ligne "Donald"		
	Horaire	Enfants
08:00		
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	07:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:50	(Primaire)
12:00		
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	12:09	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	12:12	(Primaire)
14:00		
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:48	(Primaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:52	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	15:55	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	15:58	(Primaire)

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied ?).

Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

Heures de classe:

Hobscheid, Cycle 1: 08.00-11.45 et 14.00-15.55
Eischen, Cycles 2-4: 07.55-12.00 et 13.55-15.45

(*) arrêt mis en service après l'achèvement des travaux routiers dans la rue d'Eischen à Hobscheid.